

Brest, toujours pionnière

Zéro pollution, zéro bruit, zéro accident. Pour Ségolène Royal, qui a participé à la mise en service du téléphérique de Brest le 19 novembre, le transport par câble cumule tous les avantages.

La ministre de l'Environnement a assisté à une première mondiale. En effet, Brest a opté pour une nouvelle technologie qui permet aux nacelles de passer l'une au-dessus de l'autre pour traverser la Penfeld et rallier le bas de la rue de Siam, rive gauche, au plateau des Capucins, où sera installée une nouvelle médiathèque, rive droite.

Pour la ministre de l'Environnement, qui était à Marrakech pour les travaux de la COP22 quelques heures auparavant, ce système de transport a un grand avenir devant lui.

Ce mode de transport est loin d'être anecdotique, au contraire. Son emprise au sol est très limitée, en particulier avec le système dit « de saute-mouton » choisi à Brest.

Il contribue fortement à la réduction des gaz à effet de serre, à la fois parce qu'il fonctionne à l'énergie électrique mais aussi parce qu'il permet de limiter les embouteillages.

Brest est devenue une destination incontournable pour tous les élu.e.s qui veulent installer un téléphérique dans leur ville.

Ségolène Royal croit tellement au développement du transport par câble qu'elle a annoncé, à Brest un nouvel appel à projet.

Jusqu'à présent, Brest est la première ville de France à disposer



Ségolène Royal dans la cabine du téléphérique

d'un téléphérique urbain mais Grenoble, Créteil, Orléans, Toulouse et Boulogne-sur-Mer vont très prochainement être équipées.

L'un des freins au développement du transport par câble était essentiellement administratif : les collectivités devaient exproprier les terrains survolés. Grâce à un arrêté pris par la ministre de l'Environnement, cette mesure ne sera plus nécessaire.

« Ce mode de transport, car c'en est un, est parfaitement adapté », a rappelé François Cuillandre. Pour rallier la rive gauche aux Capucins, un pont aurait coûté 100 millions d'euros alors que le téléphérique ne revient qu'à 19 millions. En outre, pour mettre fin aux polémiques stériles alimentées par la droite brestoïse, le téléphérique est financé par le volet transport, versé par les entreprises qui est un impôt affecté : cet argent doit, obligatoirement servir à financer des projets de transports.

Ce téléphérique permettra de rejoindre le nouveau quartier des Capucins et sa médiathèque installée dans les anciens ateliers de l'Arsenal. François Cuillandre n'a pas manqué de rappeler que Bernadette Malgorn avaient préconisé de les raser.

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 24/11/2016



PRESSE
URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Toujours le choix

Dans sa lutte contre la radicalisation djihadiste des jeunes, le gouvernement vient de lancer une campagne de communication inédite. Notre pays participe militairement aux frappes contre les bastions islamistes.

Mais la guerre est aussi idéologique. Pour affronter les recruteurs djihadistes, le gouvernement a choisi d'aller sur leur propre terrain, c'est-à-dire sur internet. « Se radicaliser, c'est détruire sa famille et celle des autres », expliquent une série de vidéos qui démontent les discours utilisés par les terroristes pour convaincre des jeunes de partir en Syrie ou de commettre des attentats en France.

Moins médiatique et moins spectaculaire que l'enfermement des personnes fichées S, cette campagne sera bien plus efficace.

PS29

Chiffre de la semaine

29 %

C'est la baisse du nombre de décrocheurs scolaires entre 2010 et 2016. Entre 2012 et 2016 le nombre de 18-24 ans sans diplôme est passé de 12,6 % à 9,3 %.

Manger local

La restauration collective constitue un débouché pour les productions agricoles de qualités. Conscient de l'importance de cet enjeu, Stéphane Le Foll a présenté, le 24 octobre à Toulouse, *Localim*, un nouvel outil à destination des acheteurs publics de la restauration collective en gestion directe pour accompagner le développement de l'approvisionnement local et de qualité.

personnes âgées, milieux hospitalier et carcéral).

Acheter autrement constitue un levier pour l'approvisionnement en produits locaux de qualité et respectueux de l'environnement. La restauration collective représente une réelle opportunité de garantir localement des débouchés et de reconquérir une part de la valeur ajoutée de ses produits. Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et la direction des achats de l'État ont réalisé une boîte à outils pour accompagner les acheteurs publics dans leurs démarches.

interprofessions, les professionnels de restauration collective et des acheteurs de l'État et des collectivités territoriales. Il sera régulièrement actualisé et des compléments seront notamment apportés en ce qui concerne la gestion concédée.

Car il ne suffit pas de prôner les circuits courts et l'approvisionnement local pour que, de facto, les œufs, la viande ou le lait produits dans les fermes alentour soient servis dans la crèche ou la maison de retraite de la commune. Des normes administratives réglementaires et sanitaires doivent être respectées.



Un outil pour aider les acheteurs publics

L'enjeu est de taille puisque la restauration collective représente, en France, plus de 73 000 structures publiques ou privées. L'État y investi plus de 500 millions d'euros chaque année. Au total, près de 3 milliards de repas sont servis chaque année, toutes formes de restauration collective confondues (scolaire, d'entreprise, institutions pour

« Près de 3 milliards de repas sont servis chaque année. »

Composée de fiches opérationnelles, méthodologiques et par filières, cette boîte à outils donne aux acheteurs publics les clefs juridiques et techniques pour développer leurs achats en produits locaux et de qualité.

Cet outil a été élaboré conjointement par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et la Direction des achats de l'État (DAE) du ministère de l'Économie et des Finances en concertation avec la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes, les



Stéphane Le Foll s'engage pour les circuits courts

Afin de faciliter l'utilisation de *Localim* par l'ensemble des acheteurs publics, un module de formation spécifique sera déployé en 2017.

En savoir plus : www.localim.fr

Comment favoriser les approvisionnements locaux ?



Connaître l'offre locale

S'approvisionner en dehors des circuits traditionnels d'approvisionnement de la restauration collective et se tourner vers des producteurs locaux va exiger des restaurants de reconnaître et de s'assurer de la qualité des produits proposés ou achetés (modes de production et de fabrication, signes de qualité, sécurité sanitaire...).



Organiser les marchés

Le code des marchés publics ne permet pas de sélectionner des produits sur le critère de provenance : toute préférence géographique, directe ou indirecte, constituerait un délit de favoritisme. Cependant, le code permet au pouvoir adjudicateur de rédiger et de communiquer sur ses marchés afin qu'un maximum d'entreprises puissent répondre, y compris des petites ou moyennes entreprises locales.



Des soutiens financiers

Les fonds européens LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) peuvent être mobilisés pour soutenir des projets d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux.

Être Français au XXI^e siècle

Dans le sixième et dernier, «*Cahier de la Présidentielle*», le Parti Socialiste répond à la question «*Qu'est-ce qu'être Français au XXI^e siècle ?*».

Cette question de l'identité se pose dans tous les pays démocratiques. Partout, la question «*Qui suis-je ?*» envahit le débat politique. Plusieurs phénomènes expliquent le surgissement de cette interrogation comme la montée de l'individualisme ou les effets de la mondialisation qui abolit les frontières pour les marchés alors que les nations restent le cadre des démocraties.

Mais la France est encore un peu plus concernée, car notre pays, depuis la Révolution française, est la nation de l'universel par excellence, insiste Alain Bergounioux.

«*Cette question, qui se pose partout, sera au cœur de la campagne présidentielle. Le bloc droitier en a déjà fait un de ses chevaux de*

bataille pour cliver, pour exclure, pour opposer», a prévenu Jean-Christophe Cambadélis.

Le Parti Socialiste s'engagera dans ce débat. À la France ethnique, elle opposera la France intégratrice de la laïcité. À la France du rejet, elle opposera la France du projet.

Être Français c'est adhérer aux valeurs de la République : Liberté,

Égalité, Fraternité. Cela signifie que tous les Français sont égaux, quelle que soit la manière dont ils ont acquis la nationalité. Aujourd'hui, 25% des Français ont au moins un grand-parent d'origine étrangère. Cette intégration doit être facilitée. L'identité française est évolutive, elle se définit à chaque génération et ne saurait en aucun cas être figée comme voudrait le faire croire le bloc droitier. «*Mais il s'agit là d'une vieille tradition qui remonte à la contre-révolution*», précise Alain Bergounioux

Enfin, ce sixième cahier pose la question de l'articulation qui doit s'établir entre identité française et identité européenne car, comme le disait François Mitterrand si «*la France est notre patrie, l'Europe est notre avenir*».

Alors que les six premiers cahiers de la Présidentielle ont été publiés, le «*Cahier des cahiers*», synthèse des réflexions menées avec les sections et des personnalités qualifiées sous la direction de Guillaume Bachelay, sera prochainement présenté.

les cahiers de la présidentielle

Les socialistes ne craignent aucun débat

L'invité de la semaine

Innovation sociale : la grande promesse

Hugues Sibille

Dans «*Innovation sociale, la grande promesse*» (Rue de l'échiquier) Hugues Sibille, président du labo de l'ESS et de la fondation du crédit coopératif, plaide pour une meilleure prise en compte de l'innovation sociale qui nous permettra d'apporter de nouvelles réponses aux défis que nous devons relever.

Cap Finistère : Pourquoi est-il si difficile de définir l'innovation sociale ?

Hugues Sibille : L'innovation sociale, c'est une manière nouvelle de répondre à des besoins non, ou mal, satisfaits par le marché ou par la puissance publique. Elle évolue en fonction des demandes qui apparaissent. Des questions comme la mobilité, la précarité énergétique, le décrochage scolaire, l'accueil des migrants ne se posaient pas avec autant d'acuité il y a encore quelques années. Le débat sur la définition de l'innovation sociale s'est posé, lors de l'examen de la loi de juillet 2014. Mais il est rapidement apparu qu'il fallait, pour mettre en place des politiques

publiques, la définir. Ne serait-ce que pour permettre à la banque publique d'investissement de financer des projets qui relèvent de l'innovation sociale.

Cap Finistère : En quoi représente-t-elle une grande promesse ?

Hugues Sibille : Nous ne traversons pas une crise, nous vivons une transition. Nous sommes arrivés au bout d'un certain modèle social redistributif. Les 30 Glorieuses, durant lesquelles nous pouvions redistribuer les fruits de la croissance, sont derrière nous. Je vois dans l'innovation sociale une grande promesse dans le sens où je pense que les élus doivent se saisir des expériences, menées localement par des acteurs associatifs ou de l'économie sociale et solidaire (ESS), pour en faire de nouvelles politiques publiques. Les associations mettent au point l'innovation et la puissance publique transforme l'essai. Prenons un exemple : une fois que les Coopératives d'activité et d'emploi ont démontré la pertinence de leurs statuts

d'entrepreneurs salariés, il faut que la puissance publique les aide à changer d'échelle.

Cap Finistère : De quelle manière la puissance publique peut-elle favoriser l'innovation sociale ?

Hugues Sibille : Pour l'innovation technologique, tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il faut mettre en place des écosystèmes associant la recherche, les entreprises et les collectivités locales ou l'État. Il devrait en aller de même pour l'innovation sociale. Or, on constate qu'il existe très peu d'écosystèmes pour l'innovation sociale. Ensuite, l'État doit aider à structurer des filières comme l'habitat participatif, l'économie circulaire, la prévention et l'accompagnement du vieillissement, les circuits courts alimentaires, pour encourager les initiatives. L'État doit jouer un rôle de catalyseur. Enfin, il doit travailler autrement avec les citoyens et s'ouvrir beaucoup plus à la société civile.



Agenda

26 novembre

De 9h00 à 12h30 :
Rendez-vous fédéral sur
le bilan du quinquennat,
salle François Mitterrand
à Pont-de-Buis.

3 décembre

10h00 : AG de la
8^e circonscription, salle
Ti Laouen à Bannalec.

10 décembre

18h30 : Conférence
animée autour du thème
de la Laïcité, au local du
PS à Brest.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1165 - Vendredi 25 novembre 2016
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Agence nationale anti-corruption



Le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, définitivement adopté par le Parlement le 8 novembre, crée une Agence nationale anti-corruption, placée sous l'autorité conjointe du ministère de la Justice et du ministère des Finances. Afin de faciliter et accélérer sa mise en place, les ministres Jean-Jacques Urvoas et Michel Sapin ont décidé d'une mission de préfiguration. Celle-ci est confiée au magistrat Charles Duchaine, actuel directeur général de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) et ancien juge d'instruction financier au tribunal de grande instance de Marseille. La mise en place d'une Agence nationale anti-corruption, chargée de la prévention et de l'aide à la détection de la corruption, contribuera à garantir un environnement favorable à l'activité économique, le coût de la corruption pénalisant aussi bien les entreprises que le budget de l'État.

Elle sera créée par la parution de son décret d'application, au plus tard début mars 2017.

CICE associatif

Dans un communiqué publié le 18 novembre, *Le Mouvement associatifs* s'est félicité de l'adoption par l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi de finances 2017, de la mesure créant un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires pour les organisations à but non lucratif.

« Annoncée par le Premier ministre, lors d'une rencontre avec *Le Mouvement associatif* le 7 octobre dernier et soutenue par plusieurs parlementaires, cette mesure était attendue de longue date par le monde associatif », précise le communiqué.

Les associations comptent aujourd'hui 1,8 million de salarié.e.s, soit 10% de l'emploi privé ; elles sont au cœur de l'animation et du développement des territoires et créent des emplois au plus près des besoins de la population. La mesure qui vient d'être adoptée répond à la demande portée depuis plusieurs mois

par *Le Mouvement associatif* et de nombreuses fédérations associatives d'être pleinement reconnus comme acteurs du développement et de l'emploi. Les bénéficiaires de cette mesure viendront servir la capacité d'agir de milliers d'associations au service de la cohésion, de la solidarité et du développement local. C'est également une mesure d'égalité fiscale qui vient réparer en partie le déséquilibre existant avec les entreprises privées lucratives depuis la mise en place du CICE. Les associations employeuses bénéficieront donc d'un crédit d'impôt imputé sur la taxe sur les salaires, d'un taux de 4%, calculé sur les rémunérations versées aux salarié.e.s qui n'exèdent pas 2,5 fois le SMIC, et ce à partir de 2017. *Le Mouvement associatif* appelle maintenant les sénateurs à confirmer cette mesure, reconnaissant ainsi, au-delà des sensibilités politiques, tout l'apport des organisations associatives à l'économie de notre pays.

Dotation communale d'insularité



Le 14 novembre, l'Assemblée nationale a adopté un amendement porté par les député.e.s socialistes bretons, reconnaissant le surcoût de l'insularité et créant une « dotation communale d'insularité ».

« Les îles bretonnes et l'île d'Yeu bénéficieront ainsi d'une dotation de 4 millions d'euros », s'est félicité la députée Patricia Adam.

Très concrètement, pour les îles du Ponant, les sommes devraient être de 194 842 euros pour Ouessant, 130 234 euros pour Molène et 62 440 euros pour l'île de Sein.

« Le ministre du Budget, Christian Eckert, a été convaincu par la justesse des arguments avancés en faveur d'une légitime compensation financière des surcoûts supportés à longueur d'années par les "communes-îles" de l'extrême ouest », a souligné François Marc.

« Lors de son déplacement dans le Finistère le 30 septembre dernier, le Premier ministre accompagné de Jean-Yves Le Drian, président de la Région, avait lui-même annoncé la volonté politique du gouvernement de répondre favorablement à leurs habitants », a rappelé le sénateur du Finistère.

Bigdata électoral

De nouveaux outils de mobilisation, du « Bigdata électoral », des systèmes de ciblage des électeurs et des sympathisants ont fait leur apparition en France.

Pour comprendre les enjeux, le secrétariat fédéral a invité Jacques Priol, expert en « Bigdata » et en données électorales, à venir en parler devant les adhérents le mercredi 30 novembre à 18h30.

Jacques Priol a conduit au niveau national une expertise sur tous ces nouveaux outils et nous éclairera sur ce qui se cache réellement derrière les algorithmes utilisés par les uns et les autres.

Annonces légales & judiciaires



Gérance

EARL DOMINICO au capital de 8 000 euros - Siège social : 790, route de Kerastren - 29630 PLOUGASNOU - RCS de BREST n°804 561 223 - Démission d'un cogérant - Suivant délibérations extraordinaires en date du 1^{er} février 2016, les associés ont accepté la démission de ses fonctions de cogérant de Monsieur Dominique CAZOULAT demeurant à 790, route de Kerastren - 29630 PLOUGASNOU à compter du 1^{er} février 2016.

Pour avis,
Le Gérant.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats
143, avenue de Kéradennec
29334 QUIMPER CEDEX
02 98 90 04 35

CPJ PORIEL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Kerskloeden
29700 PLUGUFFAN
788 638 211 RCS QUIMPER

Avis de dissolution

Suivant les décisions du 1^{er} novembre 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} novembre 2016 et sa mise en liquidation. Monsieur Jean-Luc PORIEL demeurant Pen Allée Kériner - 29700 PLUGUFFAN, associé unique, décide d'exercer les fonctions de liquidateur pour la durée de la liquidation. Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

Pour avis,
Le Liquidateur.